

Décision de la présidence

des intervenants de première ligne et leur rôle est intégré dans l'ensemble des soins médicaux.

* * *

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le 27 octobre dernier, le rapport du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord a été rendu public. Le mandat du groupe de travail a été modifié à mi-chemin, puisque le ministre des Finances a demandé au groupe de recommander des changements visant à réduire le déficit au lieu de changements sans incidence sur les recettes.

Si les recommandations du groupe de travail sont mises en application, cela entraînera des pertes de 150 millions de dollars pour le nord du Canada et de 5 millions de dollars pour 75 localités du nord de l'Ontario, sans parler des localités qui auraient dû être admissibles au programme dès le départ.

Je prie instamment le ministre de ne pas tenir compte des recommandations du groupe de travail parce qu'elles créeraient des difficultés financières aux habitants de régions qui sont déjà mal servies. Ce serait un dur coup pour les habitants du nord de l'Ontario qui luttent avec acharnement pour améliorer la qualité de vie dans les régions éloignées.

Par ailleurs, nous devrions être indemnisés pour nos efforts dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles, efforts qui contribuent à approvisionner le sud de l'Ontario et le reste du Canada en produits forestiers et miniers et à leur apporter la prospérité.

* * *

LE PROGRAMME DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, le programme de diversification de l'économie de l'ouest du Canada est utile aux gens d'affaires de cette région du pays. Vendredi dernier, j'ai eu l'honneur d'annoncer officiellement l'octroi non pas de subventions mais d'une aide financière remboursable pour la mise en oeuvre de quatre projets dans la région de Red Deer. Ces projets louables créeront des emplois et amélioreront ou accroîtront les services existants. Il y en a un qui mérite d'être spécialement mentionné.

Toutes les municipalités canadiennes devraient savoir qu'une certaine entr. prise à Red Deer détient les droits nord-américains pour un procédé commercialisé sous le nom de Bomego-Dano. Grâce à ce procédé, les déchets, les ordures et les eaux usées des municipalités seront

traités, les métaux et le verre, recyclés, et le reste transformé en terreau commercialisable. On peut ainsi réduire considérablement la nécessité d'avoir de grands dépôts qui sont peu rentables.

Tous les politiciens parlent de l'environnement. Au même titre que le programme de diversification de l'économie de l'Ouest, le procédé en question nous aidera à améliorer la situation.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture a publié ce matin le Livre blanc du gouvernement relatif à la politique agricole. Ce livre blanc n'est censé être qu'une base de discussion et non une déclaration de politique gouvernementale, mais quand même les agriculteurs vont en être déçus.

Le plus gros problème qui se pose au secteur agricole en ce moment est celui de son endettement. Les agriculteurs canadiens doivent des milliards de dollars, à une époque où ils sont confrontés à la chute des prix, à la sécheresse et à une concurrence déloyale sur les marchés d'exportation qui sont pour eux d'une importance vitale. Malgré cela le Livre blanc est à peu près muet sur les moyens que le gouvernement entend prendre pour combattre l'endettement agricole.

La Société du crédit agricole détient des centaines de milliers d'acres de terre arable en Saskatchewan. Sa politique continue d'expulser de nombreux ménages d'agriculteurs. Les agriculteurs et tous les Canadiens ont quand même le droit de savoir ce que le gouvernement entend faire pour stabiliser la propriété des terres agricoles. A-t-il l'intention de continuer à laisser la Société du crédit agricole et les autres établissements financiers à priver de leur gagne-pain et de leur foyer d'innombrables familles d'agriculteurs?

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA CONVENTION CONCERNANT LES CAUSES EN INSTANCE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: La présidence sollicite l'indulgence de la Chambre pour rendre sa décision sur la question soulevée hier par le député de York-Centre au sujet de la coutume relative aux procès en instance. Je me rends compte que j'interviens à un moment inhabituel de la journée, mais de toute façon ma décision va influencer sur la période des questions, et j'estime donc devoir en informer la Chambre avant que cette période ne commence.